

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
8525.20.30	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	6 %	B
8525.20.50	Autres :		
A	Combinés téléphoniques sans cordon : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	6 %	B
8525.20.60	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	6 %	B
8525.30.00	Caméras de télévision . . . . .	4,2 %	B
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande :		
8526.10.00	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar) :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	4,9 %	B
8526.91.00	Autres :		
A	Appareils de radionavigation : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	4,9 %	B
8526.92.00	Appareils de radiotélécommande :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	Autres . . . . .	4,9 %	B